

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU POUR LA SEANCE DU
20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

PRÉSENTS : Jean-Jacques BARREAUX, Stéphane CORVISIER, Michelle DAUVERGNE, Denis DIAMORO, Laëtitia ERMERY, Marc GIROUD, Alain VAILLANT, Emmanuelle SKROPETA, Francine WLODARCZYK.

ABSENTS : Mylène BOULON (qui a donné pouvoir à Emmanuelle SKROPETA), Frédéric ZAOUÏ.

Michelle DAUVERGNE est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 11, PRÉSENTS : 9, VOTANTS : 10.

Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire fait part de la démission d'Éric Porte, Conseiller municipal, qui a quitté la région.

Désignations dans des délégations.

DÉLIBÉRATION 21-2018 (gestion)

Suite au Départ d'Éric PORTE et pour le remplacer,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE

- délégué au Smirtom : Marc GIROUD

- déléguée suppléante au PNR : Emmanuelle SKROPETA

- déléguée à la Caisse des écoles : Laëtitia ERMERY

Propriété communale joutant l'école

L'acquisition

L'acquisition de la propriété située 20 rue du Sausseron a été signée le 19 juin au prix fixé par le jugement, soit 474 921 €.

Les objectifs poursuivis

La réalisation d'aménagements scolaires et périscolaires est la finalité première de l'opération, dans la logique de l'action municipale visant à conforter l'existence de l'école communale au cœur du village. L'objectif est d'améliorer encore les conditions d'accueil des enfants, en corrigeant d'abord les quelques insuffisances actuelles de l'équipement scolaire (cour maternelle, préau, jardin pédagogique) et en se donnant ensuite la possibilité de développer des activités périscolaires, en fonction des besoins qui seront susceptibles d'émerger dans les prochaines années.

Les possibilités offertes par cette acquisition permettent des aménagements au-delà de ce cadre scolaire et périscolaire.

La réalisation de la micro-crèche relève de la décision de la Communauté qui, à l'heure actuelle, n'a pas encore précisé ses intentions, mais, en toute logique, la Commune se doit de faciliter cette éventualité.

La réalisation de logements locatifs entre dans les objectifs portés par le PLU de croissance douce du village et d'offre de logements sur la Région, conformément à l'obligation de densification dans le respect des terres agricoles. Ces nouveaux logements, qui devront être d'une taille plus petite que la moyenne des habitations du village, participeront au dynamisme démographique communal qui est nécessaire à sa vitalité et au maintien de l'école communale. Ces logements communaux contribueront également, par les loyers perçus, à l'équilibre financier du programme à réaliser.

L'étude architecturale et la définition du programme

Conformément à la délibération du 19 février, la Commune a recruté, après par une procédure adaptée de mise en concurrence, le cabinet Lusso-Laurent.

Yves Laurent a, conformément à sa mission, réalisé l'analyse de l'existant et un diagnostic des bâtiments. Il travaille actuellement au deuxième point de sa mission, le schéma général des aménagements à réaliser qu'il doit aider la municipalité à élaborer. Ce schéma d'aménagement est censé définir les différentes zones de cet ensemble pour y réaliser les opérations envisagées.

Acquisition de l'ancienne gare

DÉLIBÉRATION 22-2018 (Finances, patrimoine)

- Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire faisant état de la mise en vente de l'ancienne gare et rappelant que, depuis très longtemps, le principe avait été posé de l'achat par la Commune de ce bâtiment au cas où il serait mis en vente pour en assurer la conservation patrimoniale et garantir un aménagement harmonieux de ce secteur,

- Vu les travaux d'élaboration du PLU prévoyant sur ce secteur la possibilité d'un équipement touristique et considérant que l'ancienne gare devrait être intégrée à ce projet (et éventuellement revendue pour cela au promoteur de ce projet au vu de son plan d'aménagement d'ensemble),

- Considérant qu'en attendant cette échéance, ce bâtiment à usage de logement pourra aisément être loué, ce qui permettrait d'équilibrer un emprunt à contracter pour couvrir les dépenses d'acquisition et les travaux nécessaires,

- Vu l'évaluation de cette propriété faite par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE, ex-France Domaine) à 228 000 €,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'acquérir la propriété de l'ancienne gare pour la somme de 228 000 €,

AUTORISE le maire à effectuer l'ensemble des démarches liées à cette opération.

Groupement de commandes voirie

DÉLIBÉRATION 23-2018 (voirie, finances)

- Ayant entendu l'exposé du Maire,

- Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment l'article 28,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de faire adhérer la commune au groupement de commandes créé et coordonné par la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes pour les travaux de voirie communale et d'aménagements urbains,

APPROUVE le cahier des charges communautaire,

PRÉCISE que la commune choisit de bénéficier de l'ingénierie communautaire,

DIT que les besoins techniques de la collectivité, ainsi que l'enveloppe financière envisagée, seront précisés par le Maire,

S'ENGAGE à honorer sa participation financière pour les dépenses correspondantes (travaux et maîtrise d'œuvre),

AUTORISE le Maire à signer à ce sujet une convention avec la Communauté.

Église

Une architecte du patrimoine « monuments historiques », Claire Guiorgadzé, a été recrutée après mise en concurrence. Elle réalisera le diagnostic complet de l'église pour une somme de 18 000 € pris en charge à 50% par le Parc naturel régional.

Un tel diagnostic est indispensable à la constitution du dossier de subvention pour la restauration de l'église et notamment de son clocher, en complément des travaux urgents réalisés à la toute fin de l'année dernière.

Trottoirs

Monsieur le Maire rappelle l'objectif que s'est fixé la municipalité de réaliser un trottoir sécurisé sur, au moins, l'un des côtés de chaque rue du village.

L'opération la plus importante a été réalisée l'an dernier rue de Marines entre l'église et la rue du Moulin. Mais il reste quelques points noirs à traiter et plusieurs opérations doivent compléter et achever le dispositif.

Les revêtements sont traités de façon différente au centre du village où les trottoirs sont goudronnés et aux entrées du village où ils sont gravillonnés.

Naturellement, le stationnement des véhicules est interdit sur le trottoir du côté réservé au cheminement des piétons (sauf aux emplacements prévus pour cela). Des dispositifs sont mis en place pour empêcher toute infraction à cette règle. Des contraventions interviendraient en cas de non-respect de la libre circulation des piétons entraînant, de ce fait, la mise en danger des piétons et plus particulièrement des enfants.

Trottoirs rue de Labbeville près de l'école

Près de l'école, le trottoir vient d'être réparé en divers points.

Trottoirs rue de Labbeville à l'entrée du village

Il restait, rue de Labbeville, à sécuriser le cheminement depuis l'entrée du village en venant de Labbeville jusqu'à l'endroit où le trottoir avait déjà été aménagé il y a trois ans. Sur une largeur d'un mètre, l'herbe vient d'être remplacée par un revêtement dur gravillonné permettant aux usagers, et notamment aux enfants, de marcher à pied sec, en toute sécurité, sans avoir à emprunter la chaussée (comme précédemment) lorsque l'herbe est trop humide. Le côté impair est destiné à la circulation sécurisée des piétons. Ce côté de la rue de Labbeville a été choisi pour le cheminement des piétons car il permet une continuité jusqu'à l'école.

Le stationnement est, en revanche, autorisé sur le trottoir du côté pair de la rue de Labbeville.

Trottoirs rue de Pontoise

Un réaménagement limité du trottoir vient d'être réalisé sur une courte section qui était en très mauvais état, entre la ferme et la rue Anselme Garnier (ce qui faisait que l'on marchait dans la rue).

Cette opération permet notamment aux enfants de la rue Anselme Garnier de se rendre à l'école dans de meilleures conditions.

Trottoirs rue de Marines

Après l'opération réalisée l'an dernier rue de Marines entre l'église et la rue du Moulin, il reste deux points noirs particulièrement dangereux sur cette rue, juste après la rue du Moulin et juste après le chemin de la Planche. Une opération de sécurité s'impose sur ces deux sections où les trottoirs sont très nettement insuffisants en largeur.

Mais, s'agissant d'une route départementale, la Commune ne pourrait pas élargir le trottoir et donc rétrécir la chaussée sans une parfaite concertation avec le Département. La municipalité a provoqué plusieurs réunions à ce sujet avec les services du Département : techniquement, les solutions sont compliquées du fait des courbes et des dénivelées qui gênent la visibilité. Mais, sur l'insistance de la municipalité, le Département a finalement accepté le principe d'une opération conjointe qui pourrait

intervenir en 2019. L'objectif est de réaliser sur ces deux zones un cheminement piéton de 90 cm de large.

À la hauteur de ces deux points noirs, les voitures ne pourront plus se croiser et un sens alterné sera instauré ; ce qui, outre l'élargissement du trottoir, entraînera un ralentissement qui sera en lui-même un facteur de sécurité. En effet, aujourd'hui, les véhicules s'engagent souvent assez vite, mais sans toujours pouvoir se croiser.

Subvention au Foyer rural

Un échange intervient à propos du Foyer rural. Il est regretté que la distribution des informations ne soit pas faite par le Foyer Rural jusqu'à Mézières. Il est également regretté que, pour certaines manifestations, le Foyer Rural ne communique ses messages qu'aux parents d'élèves de l'école et pas à tout le village.

DÉLIBÉRATION 24-2018 (finances, vie locale)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer au Foyer rural une subvention de 1 000 €.

Assainissement autonome

Alain VAILLANT trouve que le devis de réhabilitation de sa station d'assainissement autonome est très élevé (10 000 €, une fois déduites les subventions) et que les délais de réponse au SICTEU sont très courts.

Monsieur le Maire fait observer que ce qui avait été annoncé lors des réunions sur l'assainissement collectif se confirme : du fait des normes actuelles, les investissements s'avèrent, en moyenne, plus élevés en individuel qu'en collectif.

Bus scolaire

Emmanuelle SKROPETA signale que le bus scolaire venant de l'école par la rue de Marines a beaucoup de mal à tourner rue de Mézières, à la hauteur de la mairie.

Des essais et éventuellement des aménagements seront réalisés pour faciliter le cheminement de ce bus.

Délinquance

Monsieur le Maire fait part au Conseil de sa grande préoccupation à propos d'une recrudescence de la délinquance sur le secteur. Plusieurs cas ont été élucidés (impliquant, pour une part, des jeunes du village. D'autres cas font l'objet d'investigations de la gendarmerie. La plus grande vigilance est recommandée à tous. Chaque acte répréhensible, chaque menace ou même chaque comportement suspect doit faire l'objet d'une déclaration immédiate en gendarmerie.

La Municipalité, en lien étroit avec celle de Labbeville, et avec la Gendarmerie exerce une vigilance particulière sur le chemin de Ramponne. Dans ce cadre, des contacts réguliers permettent de faire le point avec la Fraternité Saint-Jean qui gère le centre de Brécourt accueillant des jeunes gens en difficulté. La Fraternité organise très régulièrement des journées portes ouvertes pour échanger avec la population voisine de l'établissement.

Pour ce qui concerne les motos, les deux communes vont prendre un arrêté interdisant la circulation de tout engin à moteur, excepté véhicules de service et agricoles. Un tel arrêté n'aura bien sûr pas une efficacité absolue, mais permettra d'aller dans le sens souhaité par tous, qui est de préserver le calme et la sérénité de cette promenade familiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Marc GIROUD,
Maire